

COMMUNE DE SAINT-PREX

Election à la Syndicature du 26 avril 2026 (1^{er} tour)

Procès-verbal d'élection tacite

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste Entente Saint-Preyarde, comprenant le nom d'une personne candidate, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à repourvoir,

PROCLAME

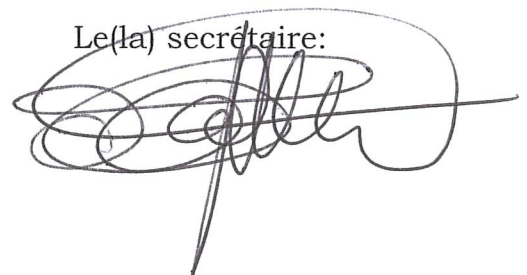
Monsieur Stéphane PORZI, né le 24.09.1966, originaire de Heitenried (FR), domicilié à la route de Buchillon 39 à 1162 Saint-Prex, **élu tacitement Syndic** pour la législature 2026-2031.

Pour le Bureau électoral

Le(la) président(e) du bureau:

ACTSchanz

Le(la) secrétaire:



Saint-Prex, le 7 avril 2026